

"N'ÉTEIGNEZ PAS
L'ESPRIT, [...]
EXAMINEZ TOUT"

1 Th 5, 19



LA PRIÈRE DES FRÈRES
LA PRIÈRE DE GUÉRISON
LA PRIÈRE DE DÉLIVRANCE

MGR OLIVIER
DE GERMAY
ARCHEVÊQUE
DE LYON

P. 3 INTRODUCTION

Les pratiques liées au renouveau charismatique
« N'éteignez pas l'esprit [...] mais discernez
la valeur de toute chose »

P. 5 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

À la suite du Christ, l'Église guérit, délivre et console
La place des charismes dans l'Église
Des prières qui ne sont pas des sacrements

P. 8 LA PRIÈRE DES FRÈRES

De quoi s'agit-il ?
Les fondements scripturaires
Les bienfaits
Les points de vigilance
Dans quel cadre pratiquer la prière des frères ?

P. 11 LA PRIÈRE POUR LES PERSONNES MALADES**p. 11 ● 1 - PRIER POUR ET AVEC LES MALADES**

Un contexte particulier
La mission de la pastorale de la santé
Les diverses manières de prier pour les malades

p. 14 ● 2 - PRIER POUR DEMANDER À DIEU LA GUÉRISON

Les guérisons dans l'Évangile
Dieu veut-il nous guérir ou nous sauver ?
Les guérisons au service de la foi qui sauve

p. 17 ● 3 - REPÈRES ET POINTS DE VIGILANCE POUR EXERCER LES PRIÈRES DE GUÉRISON

Préparation des assemblées
Déroutement
Tonalité des enseignements et des prises de parole
Aspects pratiques

p. 20 ● 4 - QUI EST AUTORISÉ À ORGANISER DES ASSEMBLÉES DE PRIÈRE POUR DEMANDER À DIEU LA GUÉRISON ?**P. 21 LA PRIÈRE DE DÉLIVRANCE**

Préliminaire : La prière de protection
L'enracinement biblique et ecclésial
Le combat spirituel
Les situations où une prière spécifique est nécessaire
Un discernement nécessaire
La prise en compte de la personne
Les conditions pour pratiquer la prière de délivrance

P. 27 CONCLUSION



INTRODUCTION

L'Esprit Saint est à l'œuvre aujourd'hui dans le monde. Il est puissant et peut donner une abondante fécondité à nos initiatives pastorales. L'afflux massif et inattendu des catéchumènes en France nous le rappelle.

C'est pourquoi il nous faut **accueillir la Parole de Dieu, nous laisser bousculer et féconder par elle** (cf. Mc 4, 20) dans une grande docilité à l'Esprit Saint. Grâce à lui, Dieu demeure parmi nous et fait toutes choses nouvelles (cf. Ap 21, 3.5). L'Esprit Saint nous évite de nous laisser enfermer dans des habitudes pastorales bien rodées, rassurantes mais finalement peu fécondes, et surtout de tomber dans le piège d'une sorte de « pastorale sécularisée ».

La vie chrétienne est, par définition, docilité à l'Esprit Saint (cf. Rm 8, 14) et, comme le montre bien le livre des Actes des Apôtres, l'Église ne peut réaliser sa mission qu'en se laissant guider par lui. L'effusion qui a eu lieu le jour de la Pentecôte se répète dans l'histoire de l'Église et dans nos vies personnelles.

LES PRATIQUES LIÉES AU RENOUVEAU CHARISMATIQUE

Né aux États-Unis au cours du XX^e siècle, le courant charismatique qui s'est développé en Europe à partir des années 70 est maintenant bien implanté au sein de l'Église catholique. Que ce soit au sein de communautés, de groupes de prière, de paroisses ou de mouvements, ce courant a encouragé la prière de louange, l'accueil de la Parole de Dieu en tant que parole vivante et actuelle, l'effusion de l'Esprit, l'exercice des charismes ou encore une évangélisation s'appuyant sur l'annonce explicite et directe du Christ.

Parmi les pratiques suscitées par le Renouveau – qui n'en a cependant pas l'exclusivité – on peut noter dans notre diocèse **la prière des frères, les**

prières pour demander la guérison et les prières de délivrance. Cette Lettre pastorale traite essentiellement de ces trois formes de prière.

« N'ÉTEIGNEZ PAS L'ESPRIT [...] MAIS DISCERNEZ LA VALEUR DE TOUTE CHOSE »

Ces prières s'enracinent dans l'Écriture et la Tradition, elles **sont reconnues par l'Église** et nous en voyons les fruits, en particulier dans le témoignage des catéchumènes.

S'appuyant sur la phrase de saint Paul : « **N'éteignez pas l'Esprit,** ne méprisez pas les paroles des prophètes ; **examinez tout avec discernement** : retenez ce qui est bon » (1 Th 5, 19-21), **le concile Vatican II** invite à accueillir avec action de grâce les charismes tout en rappelant qu'un travail de discernement de la part des pasteurs est nécessaire ¹.

C'est pourquoi, convaincu de l'importance d'invoquer l'Esprit Saint avec foi et de rechercher les dons spirituels, mais aussi sensibilisé par les récits d'abus spirituel qui ont été mis en lumière ces dernières années, et ayant été moi-même témoin de dérives dans ce domaine, **je souhaite ne pas éteindre l'Esprit tout en donnant un cadre** pour la mise en œuvre de ces pratiques dans le diocèse de Lyon.

Ces réflexions font suite à de nombreux échanges depuis deux ans : avec le Conseil épiscopal, le Conseil presbytéral, lors de la venue de Mary Healy, avec des membres de communautés nouvelles (Communauté de l'Emmanuel, Chemin Neuf), avec des membres du groupe Charis, diverses personnes laïques, consacrées ou ministres ordonnés. Cette Lettre s'appuie également sur de nombreux textes (cf. la bibliographie en fin de document), en particulier sur une **Instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi**, sur l'ouvrage « *Protection, délivrance, guérison* » et sur la récente note du Groupe d'accompagnement du Renouveau de la CEF (GAR).

1 - Cf. Concile Vatican II, *Lumen gentium*, 12.

CONSIDERATIONS GENERALES

À LA SUITE DU CHRIST, L'ÉGLISE GUÉRIT, DÉLIVRE ET CONSOLE

Accomplissant les prophéties de l'Ancien Testament ², **le Christ a annoncé la Bonne Nouvelle aux pauvres, il a guéri les malades, délivré les possédés, consolé les affligés.** En envoyant ses disciples en mission, **il leur a demandé de faire de même** (cf. Mt 10,1). Par la suite, les premiers chrétiens priaient les uns pour les autres (cf. Jc 5, 16) et invoquaient le Nom de Jésus pour guérir et délivrer.

2000 ans plus tard, l'Église a toujours cette mission de proclamer le Nom de Jésus et, à la suite de son Seigneur, elle guérit, délivre et console. D'une manière ou d'une autre, elle **manifeste sa sollicitude pour ses frères et sœurs qui souffrent.** Comme l'écrit le Pape Léon XIV : « aucun geste d'affection, même le plus petit, ne sera oublié, surtout s'il est adressé à ceux qui sont dans la souffrance »³.

LA PLACE DES CHARISMES DANS L'ÉGLISE

Dans l'élan du Renouveau charismatique et du concile Vatican II, l'Église a ravivé **la doctrine paulienne des charismes**⁴, prenant ainsi davantage conscience qu'elle ne pouvait se réduire à sa dimension hiérarchique. Dans la constitution dogmatique sur l'Église, **le concile Vatican II** parle, en les distinguant, des **dons hiérarchiques** et des **dons charismatiques** (LG 12), non pour dire que les dons hiérarchiques ne sont pas charismatiques, mais pour souligner « qu'il peut exister des dons charismatiques en dehors des dons hiérarchiques »⁵. Dans l'esprit du concile, **il ne s'agit pas d'opposer la mise en œuvre des charismes au fonctionnement**

2 - Cf. en particulier Lc 4, 18.

3 - *Dilexite*, 4.

4 - Cf. 1 Co 12 ; 14 ; Rm 12, 6-8 ; Ep 4, 11-13.

5 - Documents épiscopat, Les charismes et leur discernement dans le peuple de Dieu, n°9, mai 2024, page 22.

institutionnel de l'Église. Il n'y a pas non plus d'un côté les dons offerts par l'Esprit Saint (indépendamment du Christ), et de l'autre l'Église instituée par le Christ (indépendamment de l'Esprit Saint), les deux trouvent leur origine dans la sainte Trinité.

Les sacrements, à commencer par le baptême, **restent le canal ordinaire et principal de la grâce.** Mais il faut bien reconnaître que, pour beaucoup de baptisés, la grâce de leur baptême a été oubliée ou ne s'est pas déployée. C'est la raison pour laquelle le pape François a demandé au Renouveau charismatique de partager avec toute l'Église la grâce du « **baptême dans l'Esprit Saint** »⁶. Il ne s'agit pas d'un 8^e sacrement. Le but est d'être **renouvelé dans la grâce de son baptême**, ou encore, pour reprendre l'expression de saint Paul, de raviver le don gratuit de Dieu qui est en nous (cf. 2 Tim 1, 6). Tout baptisé, quel que soit son état de vie, est appelé à vivre de cette grâce sanctifiante et à exercer pleinement les vertus théologales.

Parallèlement à ces grâces offertes à tous, **l'Esprit Saint « distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier »** (1 Co 12, 11) toujours en vue du bien commun (cf. 1 Co 12, 7). Le Concile précise qu'il existe des « **grâces spéciales** » au service de « la rénovation de l'Église » (cf. LG 12). Un peu plus loin, *Lumen Gentium* ajoute : « Ces **charismes**, qu'ils soient plus éclatants ou plus simples et plus largement répandus, doivent être reçus avec action de grâce et à titre de consolation, car ils sont avant tout **appropriés aux besoins de l'Église** et utiles pour elle. » Ils sont des manifestations de l'Esprit (cf. 1 Co 12, 7) données pour le service de la communauté, et non pour la sanctification personnelle⁷.

Aujourd'hui où tant de personnes sont en souffrance, **nous voulons diffuser la charité**, cet amour divin qui trouve sa source dans le Cœur transpercé de Jésus et a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint (cf. Rm 5, 5). Comme le montre saint Paul, si les charismes ne sont pas exercés avec un profond amour, ils ne servent à rien⁸.

Ce qui est nouveau dans l'Église en France depuis quelques années, c'est que **ces charismes ne sont plus cantonnés aux communautés nouvelles**

6 - Discours du Pape François aux membres du Renouveau charismatique, 8 juin 2019.

7 - *Lettre Iuvenescit Ecclesia*, Congrégation pour la doctrine de la foi, 2016.

8 - Cf. 1 Co 13, 1. Il est intéressant de noter que saint Paul a placé l'hymne à la charité entre les deux chapitres où il parle des charismes (1 Co 12 ; 14).

ou à des groupes de prière. Ils sont aussi présents dans les paroisses, ce qui est une bonne chose mais demande un cadre et une formation. Si on ne peut qu'espérer le déploiement de la vie charismatique en tout baptisé, car c'est la volonté de Dieu, cela ne doit en aucune manière nous exempter d'une véritable **vigilance pour éviter les abus**.

L'attrait que l'on constate aujourd'hui pour le **supernaturel** sollicite également notre attention. Peut-être faut-il rappeler que **supernaturel** n'est pas synonyme de **miraculeux**. Si la vie chrétienne peut être qualifiée de **supernaturelle**, c'est parce qu'elle dépasse les seules capacités de la vie humaine. **Tout acte de charité est supernaturel** dans la mesure où il est le fruit de notre union avec le Christ, et orienté vers notre finalité qui est Dieu lui-même. On ne saurait donc restreindre la qualification de « **supernaturel** » à des actes « **miraculeux** » opérés grâce à l'exercice de dons charismatiques. Tout « **fruit de l'Esprit** » est **supernaturel**.

DES PRIÈRES QUI NE SONT PAS DES SACREMENTS

Les prières dont il s'agit dans cette Lettre ne sont pas des sacrements. Elles entrent plutôt dans le cadre des sacramentaux qui ont pour fonction de **préparer à recevoir la grâce des sacrements**⁹. C'est pourquoi, il est bon, lorsque cela est opportun, d'orienter les personnes pour lesquelles on prie vers les sacrements¹⁰. Il faut noter cependant que ces prières peuvent aussi être proposées à des personnes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas accès aux sacrements, ou encore à des **frères et sœurs membres d'autres Églises chrétiennes**. Par ailleurs, puisqu'il ne s'agit pas de sacrements, des personnes laïques peuvent, dans certaines conditions, proposer à d'autres ces prières¹¹.

Comme le rappelle le concile Vatican II, c'est de la Sainte Ecriture, « sous son inspiration et sous son impulsion que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont pris naissance et c'est d'elle que les actions et les signes reçoivent leur signification »¹². **On veillera donc à ce que la Parole de Dieu trouve sa place**, d'une manière ou d'une autre, dans ces formes de prières.

9 - Cf. CEC, 1670.

10 - Ce peut être le sacrement du pardon, ou celui des malades, ou encore un sacrement de l'initiation chrétienne.

11 - Cf. CEC, 1669.

12 - Concile Vatican II, *Sacrosanctum concilium*, 24.

LA PRIERE DES FRERES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de **quelques personnes qui prient pour une autre** personne ayant exprimé le souhait, ou donné son accord, pour que l'on prie pour elle. Cette forme de prière se développe en France. Elle est pratiquée aujourd'hui dans les paroisses, communautés, aumôneries, mouvements, groupes de prière, etc.

LES FONDEMENTS SCRIPTURAIRES

Dans l'Évangile, Jésus insiste sur la nécessité d'une prière personnelle faite « dans le secret »¹³. Mais il nous invite également à prier ensemble, et nous dit que son Père exauce **la prière de ceux qui se réunissent en son Nom** et s'accordent pour demander « quoi que ce soit » (cf. Mt 18, 19.20). La prière des frères est liée à la prise de conscience que nous sommes frères et sœurs en Jésus Christ, appelés à nous porter mutuellement : « **Portez les fardeaux les uns des autres**; accomplissez ainsi la loi du Christ » (Ga 6, 2)¹⁴. De ce point de vue, on peut dire que le Renouveau a aidé à mieux prendre conscience de l'importance de la communion des croyants dans l'Esprit.

LES BIENFAITS

La prière des frères est **un lieu de bénédiction et de consolation**. Comme indiqué plus haut, elle ne remplace pas les sacrements, mais elle peut aider une personne à être profondément renouvelée dans sa relation au Seigneur, dans sa façon de participer à l'eucharistie et dans sa façon de vivre en disciple du Christ.

La prière des frères, en plus de manifester le fait que nous prenons soin les uns des autres¹⁵, aide à **prendre conscience que le Seigneur est là, présent**, maintenant, qu'il nous aime tels que nous sommes, écoute nos prières et prend soin de nous. En invoquant l'Esprit Saint sur la personne, nous pouvons l'aider à entrer dans une relation actuelle et personnelle avec le Seigneur. La prière des frères est donc aussi **un lieu d'évangélisation**.

13 - Cf. Mt 6, 6 : « quand tu pries, retire-toi dans ta pièce la plus retirée, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret ».

14 - On peut penser à Hour et Aaron qui soutiennent la prière de Moïse (cf. Ex 17, 12).

15 - Prendre soin au sens large, et donc aussi au sens de la *cura animarum*.

En acceptant que l'on prie pour elle, et en exprimant sa demande au Seigneur, la personne bénéficiaire de la prière des frères pose un acte de foi et d'humilité. **Elle se dispose ainsi à recevoir les grâces** que le Seigneur veut lui donner. C'est pourquoi on constate parfois que des personnes dont la foi semblait éteinte sont ainsi profondément touchées et renouvelées par la grâce.

LES POINTS DE VIGILANCE

Dans le cadre de la prière des frères, les priants peuvent exercer sur la personne pour laquelle ils prient une sorte **d'ascendant psychologique**. La prière des frères peut créer **un climat émotionnel** pouvant être néfaste en particulier pour des personnes fragiles. Ce « climat » peut pousser la personne à exprimer des choses relatives à sa vie privée qui n'ont pas à être dites dans ce cadre.

Les priants, quant à eux, s'ils ne sont pas suffisamment formés, peuvent prendre leurs désirs pour la réalité et s'imaginer à tort être prophètes. Ils **risquent d'exprimer des injonctions** ou des soi-disant certitudes pouvant troubler ou induire en erreur la personne. Le risque est de **perdre de vue la gratuité de l'action de Dieu** dans nos vies, d'induire une vision magique de la grâce ou de culpabiliser à tort la personne.

DANS QUEL CADRE PRATIQUER LA PRIÈRE DES FRÈRES ?

La prière des frères doit se vivre en Église, et donc avec l'accord du responsable : le curé dans une paroisse ou au sein d'une fraternité missionnaire, le responsable dans une communauté religieuse, le berger dans un groupe du Renouveau, l'aumônier dans un mouvement, etc.

On ne s'improvise pas « priant » dans le cadre de la prière des frères. Les membres des équipes de priants doivent être appelés pour ce service. Ils seront choisis parmi des personnes psychologiquement stables, ayant une vie de prière et une vie sacramentelle régulière, dotées d'un vrai sens de l'Église ainsi que des vertus d'humilité et d'obéissance. Ils devront également avoir **reçu une formation adéquate et bénéficier d'une supervision**.

À l'issue d'une veillée de prière au cours de laquelle a été pratiquée la prière des frères, il est très souhaitable de **prévoir une relecture**. Au cours de celle-ci, les priants doivent pouvoir librement dire si telle parole, tel geste ou telle attitude de la part d'un autre priant les a mis mal à l'aise.

Il est intéressant de noter que, dans le même chapitre où il demande de prier les uns pour les autres (Mt 18), Jésus parle de la correction fraternelle.

Dans le cadre des relations œcuméniques, un chrétien non catholique peut faire partie de l'équipe des priants dans la mesure où il est connu et reconnu dans le diocèse. En cas de doute, on s'adressera au délégué épiscopal pour le Renouveau charismatique ou au délégué épiscopal pour l'Unité des chrétiens.

Un court dialogue est nécessaire avant la prière des frères proprement dite. Il permet **un premier discernement**. Si, en particulier, la personne donne des signes de grande fragilité psychologique, on se contentera d'une simple prière de bénédiction.

La personne exprime habituellement, mais sans obligation, la raison pour laquelle elle souhaite que l'on prie. Même si elle n'est pas claire dans son expression, **on évitera toute question indiscrète ou intrusive**, et on tiendra pour confidentiel¹⁶ ce qu'elle exprime. Si elle le souhaite, la personne peut s'adresser directement au Seigneur à voix haute.

On ne posera la main sur la personne pour laquelle on prie **qu'avec son accord**, et uniquement sur l'épaule.

La prière des frères est avant tout un lieu d'intercession. Les priants intercèdent pour la personne. Ce peut être aussi **un lieu d'exercice des charismes**, que l'on peut définir ainsi : « Des mouvements de la grâce (au sens large du terme) qui dotent celui qui les reçoit d'une aptitude surnaturelle, souvent provisoire, pour l'accomplissement de certains actes au bénéfice du peuple de Dieu »¹⁷. On peut ainsi exprimer une parole de Dieu, une image, une pensée qui nous sont données, mais **sur le mode suggestif ou interrogatif et non affirmatif**. On évitera absolument toute parole du style : « le Seigneur te dit ceci, te demande cela... ». **Le respect de la liberté de la personne doit être un souci constant**. Toute parole prophétique authentique vise le bien de la personne¹⁸.

Ce n'est pas un problème si **la personne se reconnaît pécheresse**, mais si elle entre dans le détail de ses péchés, on lui fera comprendre avec

16 - Dans le respect de la législation sur la protection des personnes vulnérables.

17 - Francis MARTIN, Raniero CANTALAMESSA et al., *Dons et charismes dans la foi et la vie de l'Église*, Éditions des Béatitudes, 2009, p.15.

18 - Cf. 1Co 14, 3 : «celui qui prophétise parle pour les hommes : il est constructif, il reconforte, il encourage».

délicatesse que ce n'est pas le lieu et, si cela convient, on lui proposera d'aller voir un prêtre.

On sera attentif à ne pas utiliser un vocabulaire trop spécialisé qui pourrait donner l'impression d'être réservé à quelques initiés, avec **le risque d'une dérive gnostique**.

La prière des frères n'a pas vocation à se prolonger au-delà de **quelques minutes**.

Certaines paroisses ont pratiqué **la prière des frères au cours de l'eucharistie**. Même si l'intention était bonne, cette pratique n'est, selon moi, **pas ajustée**. Elle ne respecte pas la cohérence et la dynamique interne de l'eucharistie. Sommet de la vie chrétienne, celle-ci nous conduit à renouveler l'offrande de nous-mêmes et à nous associer à celle du Christ (cf. Rm 12, 1). La prière des frères est d'un autre ordre. Proposée au cours de l'eucharistie, elle risque par ailleurs de laisser croire que l'on peut à sa guise aménager ce qui « est l'action sacrée par excellence, dont nulle autre action de l'Église n'égalé l'efficacité au même titre et au même degré »¹⁹. C'est pourquoi **je demande que la prière des frères dans le diocèse de Lyon n'ait pas lieu au cours de l'eucharistie**. Elle n'est pas interdite à l'issue de la messe, même s'il n'est pas opportun d'en faire, à ce moment-là, une trop grande publicité.

LA PRIERE POUR LES PERSONNES MALADES

● 1 - PRIER POUR ET AVEC LES MALADES

Tout au long de son histoire, **l'Église a manifesté une grande attention aux personnes malades**, mettant en place des structures pour prodiguer des soins ou recueillir les indigents (hospices, hôtels-Dieu, etc.), ou encore en allant les visiter, en leur proposant de recevoir la communion ou le sacrement des malades.

UN CONTEXTE PARTICULIER

Cette préoccupation de l'Église se poursuit aujourd'hui dans un contexte particulier. La médecine a fait d'énormes progrès mais, paradoxalement, les attentes des personnes malades sont de plus en plus grandes. Dans **une**

¹⁹ - Concile Vatican II, *Sacrosanctum concilium*, 7. Voir aussi SC, 22, 3 : « absolument personne (...). n'ajoutera, n'enlèvera, ou ne changera rien, de sa propre initiative, dans la liturgie ».

culture du bien-être et du développement personnel, il est attendu de la médecine qu'elle élimine le moindre symptôme, qu'il soit d'ordre physique ou psychologique.

On constate également **un attrait de plus en plus grand pour les médecines dites parallèles** ou traditionnelles. Les praticiens en soins énergétiques, magnétiseurs, hypnotiseurs, maîtres Reiki et autres guérisseurs ont pignon sur rue. Certains hôpitaux n'hésitent pas à recommander des coupeurs de feu pour gérer la douleur. Les **pratiques occultes** comme la voyance, le spiritisme ou la magie **se banalisent**. Certains chrétiens ne semblent pas avoir conscience des dangers que tout cela représente et ne voient pas en quoi ces pratiques sont **incompatibles avec la vie chrétienne**.

À cela, il faut ajouter l'évolution de la législation, et donc aussi des mentalités, qui tend à considérer **les personnes en fin de vie** comme inutiles voire pesantes pour la société.

Par ailleurs, la culture du bien-être, si présente aujourd'hui, peut inciter à **considérer Dieu comme celui qui doit résoudre tous nos problèmes**.

LA MISSION DE LA PASTORALE DE LA SANTÉ

Dans ce contexte, **la pastorale de la santé doit poursuivre sa mission** au service et avec les personnes malades. Cela ne concerne pas que les aumôneries d'hôpitaux mais aussi toutes les communautés paroissiales. **Chaque EAP est invitée à se poser ces questions** : comment notre communauté paroissiale prend-elle soin des personnes malades ou en situation de fragilité ? Comment ces personnes participent-elles, à leur façon, à la vie de la communauté ? Comment ce service implique-t-il l'ensemble de la communauté paroissiale ?

Les fidèles sont appelés à **voir les personnes malades dans leur globalité**, c'est-à-dire prenant en compte leurs besoins physiques, relationnels, psychologiques mais aussi spirituels. C'est pourquoi, lorsque nous visitons une personne malade, nous ne devons jamais oublier qu'elle est **appelée à poser un acte de foi** en Jésus Christ qui est venu pour nous sauver du péché, que nous soyons malades ou en bonne santé. Une pastorale de la santé qui en resterait à une compassion purement humaine ne remplirait que partiellement sa mission.

Il faut également garder présent à l'esprit que « la tradition chrétienne de visiter les malades, de laver leurs blessures et de réconforter les affligés ne

se réduit pas à une œuvre philanthropique, mais elle est une action ecclésiale à travers laquelle, **chez les malades, les membres de l'Église "touchent la chair souffrante du Christ"** »²⁰.

LES DIVERSES MANIÈRES DE PRIER POUR LES MALADES

Pour aider les communautés chrétiennes à prendre soin des personnes malades, le **Service national de la pastorale liturgique** et sacramentelle de la CEF et le Bureau national des exorcistes ont publié un ouvrage approuvé par la Commission doctrinale de la CEF. Cet ouvrage, intitulé **Protection, Délivrance, Guérison** (PDG) n'est pas un rituel au sens strict²¹, mais permet de bâtir une célébration liturgique pour invoquer la grâce de Dieu sur les personnes en souffrance.

On peut célébrer la **Messe pour les malades**, telle qu'elle figure dans le Missel romain²² et en utilisant le Lectionnaire des saints et messes rituelles, p. 1287 et suivantes. Cette messe se trouve également dans le PDG, p. 78 et suivantes. Elle ne comprend **pas d'imposition des mains** sur les malades.

On peut utiliser la **célébration non-eucharistique pour les malades** qui se trouve dans le PDG²³. Si elle est présidée par un ministre ordonné, celui-ci peut imposer les mains dans la mesure où il n'y a pas de confusion avec le sacrement des malades. **Une telle célébration peut également être conduite par une personne laïque** mandatée à cet effet. Dans ce cas, il n'y a pas d'imposition des mains.

Destinée aux personnes « gravement malades », **l'onction des malades** vise à reconforter ceux qui sont éprouvés par la maladie. Ce sacrement peut avoir comme effet une guérison physique ; il transmet en tout cas « **un don du Saint-Esprit qui renouvelle la confiance et la foi en Dieu et fortifie contre les tentations du malin, tentation de découragement et d'angoisse de la mort** »²⁴. Il peut être proposé à plusieurs personnes dans le cadre d'une célébration (eucharistique ou pas). Dans ce cas, il ne sera

20 - *Dilexi te*, 49.

21 - Il s'inspire cependant de livres liturgiques : Livre des bénédictions, Rituel de l'initiation chrétienne des adultes et Missel romain.

22 - Messes pour intentions et circonstances diverses : pour les malades ou les infirmes (n° 37).

23 - PDG, page 65.

24 - Cf. CEC 1520.

donné qu'aux personnes qui se seront préparées et inscrites à l'avance. Pour les autres qui se présenteraient de manière spontanée, on se limitera à une prière d'intercession ou à une simple bénédiction.

● 2 - PRIER POUR DEMANDER À DIEU LA GUÉRISON

Il existe aujourd'hui **dans notre diocèse des assemblées de prière** au cours desquelles on demande à Dieu de guérir telle ou telle personne. Ces prières ont parfois lieu dans le cadre d'un accueil spécifique individuel. Ces pratiques sont l'objet d'interrogations, de craintes ou à l'inverse de grandes attentes. C'est pourquoi je souhaite **apporter un certain nombre de clarifications**.

LES GUÉRISONS DANS L'ÉVANGILE

Jésus est particulièrement attentif aux personnes malades, notamment lorsque leur maladie les met en situation d'exclusion. Il ne craint pas de s'approcher des personnes contagieuses, souvent considérées comme punies par Dieu. **Jésus accomplit de nombreuses guérisons miraculeuses**. Saint Jean les appelle des signes. De fait, ces guérisons sont **chargées de signification**. Elles manifestent la sollicitude de Dieu pour les malades, mais aussi la puissance de guérison du Christ. Elles constituent également un signe messianique.

Mais la portée des guérisons va plus loin. **Elles révèlent en effet que le Christ est venu pour nous sauver du péché, et que ce salut s'obtient par la foi**. Même s'il n'exige pas toujours la foi d'une personne avant de la guérir, la pédagogie utilisée par Jésus vise à faire comprendre qu'il peut exercer sur nous sa puissance dans la mesure où nous croyons en lui ²⁵. Elle met également en évidence que ce qu'il veut nous donner dépasse de très loin la santé physique puisqu'il s'agit du salut : « ta foi t'a sauvé » (Mc 10, 52).

C'est la raison pour laquelle, lorsque de nombreuses personnes le cherchent après qu'il eut guéri de nombreux malades, Jésus n'hésite pas à quitter Capharnaüm pour aller proclamer l'Évangile ailleurs (cf. Mc 1, 32-38). De même, **Jésus ne fait pas de publicité pour son don de guérison**, et demande parfois de n'en rien dire à personne (Mc 1, 44).

25 - Quand il fut entré dans la maison, les aveugles s'approchèrent de lui, et Jésus leur dit : « Croyez-vous que je peux faire cela ? » Ils lui répondirent : « Oui, Seigneur. » Alors il leur toucha les yeux, en disant : « Que tout se passe pour vous selon votre foi ! » (Mt 9, 28.29).

Comme le montre bien l'épisode du paralytique (Mt 9, 1-8), **la guérison du corps est le signe de la guérison du cœur** que Jésus veut réaliser en nous réconciliant avec Dieu.

Jésus a bien conscience que **la foule peut en rester aux signes dans leur extériorité** sans en accueillir la véritable signification. C'est le reproche qu'il fait à ceux qui le cherchent après la multiplication des pains²⁶, ou encore à ceux qui veulent « obtenir de lui un signe venant du ciel »²⁷. C'est ainsi que Jésus fera de moins en moins de miracles au fur et à mesure qu'il s'approchera de son « heure ». Là, il donnera le seul signe qui puisse nous sauver : sa mort et sa résurrection.

DIEU VEUT-IL NOUS GUÉRIR OU NOUS SAUVER ?

« Dieu veut que tous les hommes soient sauvés », dit saint Paul (1 Tim 2, 4), et le salut comprend ultimement la guérison globale de la personne, corps et âme. Cependant, si **l'Église a toujours reconnu un lien entre la guérison et le salut**, il est essentiel d'éviter toute confusion dans ce domaine. Comme l'écrit la Commission doctrinale de l'ICCRS : « **il serait faux d'affirmer que la volonté de Dieu est de guérir toute maladie et toute infirmité au cours de cette vie** »²⁸.

Si les guérisons font indéniablement partie de l'œuvre de salut du Christ dans les Évangiles, et de la mission qu'il confie à ses disciples, il ne faut pas oublier que **la Croix du Christ est notre seule fierté** (cf. Ga 6, 14) et notre seule espérance. Une guérison qui ne conduit pas à suivre le Christ et à porter sa croix ne sauve pas. En revanche, une guérison qui pousse la personne guérie ou celles qui en sont les témoins à se tourner vers le Christ, participe à l'œuvre du salut.

En réalité, « **la victoire messianique sur la maladie** et sur les autres souffrances humaines n'advient pas seulement par leur élimination avec des guérisons miraculeuses, mais aussi **par la souffrance volontaire et innocente du Christ** dans sa passion, et **par le don fait à chaque homme de**

26 - Cf. Jn 6, 26 : « Amen, amen, je vous le dis : vous me cherchez, non parce que vous avez vu des signes, mais parce que vous avez mangé de ces pains et que vous avez été rassasiés. »

27 - Cf. Lc 11, 16.29.

28 - Commission doctrinale de l'ICCRS (International Catholic Charismatic Renewal Services), Prier pour obtenir la guérison, page 33.

pouvoir s'y associer »²⁹. Sans pour autant faire l'apologie de la souffrance, saint Paul considère que les épreuves et les afflictions de toutes sortes sont des occasions de participer au mystère pascal ³⁰ : « Il s'agit pour moi de connaître le Christ, d'éprouver la puissance de sa résurrection et de **communier aux souffrances de sa passion**, en devenant semblable à lui dans sa mort, avec l'espoir de parvenir à la résurrection d'entre les morts. » (Ph 3, 10.11).

LES GUÉRISONS AU SERVICE DE LA FOI QUI SAUVE

Si donc l'Église continue aujourd'hui de prier pour la guérison des malades, c'est d'abord pour **répondre à l'invitation de Jésus** lui-même : « **Guérissez les malades**, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, expulsez les démons. Vous avez reçu gratuitement : donnez gratuitement. » (Mt 10, 8). Et elle le fait en s'appuyant sur sa promesse. **Le Christ** ressuscité, en effet, **promet** à ceux qu'il envoie **que la proclamation de la Parole sera accompagnée de signes** ³¹ ; et c'est bien ce qui se passe : « Quant à eux, ils s'en allèrent proclamer partout l'Évangile. Le Seigneur travaillait avec eux et confirmait la Parole par les signes qui l'accompagnaient. ³² »

Mais il ne faut pas se tromper. **Ce qui est premier, c'est l'annonce de la Parole en vue de la conversion**. Les guérisons sont des signes qui éventuellement accompagnent cette annonce. Nous devons **éviter de donner une vision magique de l'action de Dieu** et d'entretenir dans l'esprit des fidèles cette soif de signes reprochée par Jésus lui-même dans l'Évangile. Le risque serait d'éloigner les personnes du cœur de la vie chrétienne qui est la participation au mystère pascal.

Les guérisons demeurent utiles dans la mesure où elles suscitent la foi en Jésus mort et ressuscité. À ce sujet, **l'exemple de Pierre est inspirant**. Après avoir annoncé le Christ le jour de la Pentecôte (cf. Ac 2, 22 sv), **il guérit le mendiant de la Belle Porte** en expliquant : « **Tout repose sur la foi** dans le Nom de Jésus Christ : c'est ce nom lui-même qui vient d'affermir cet homme que vous regardez et connaissez ; oui, la foi qui vient par Jésus l'a rétabli dans son intégrité physique, en votre présence à tous » (Ac 3, 16).

29 - Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison, 1, §2.

On peut également se référer à : Jean-Paul II, Lettre apostolique *Salvifici doloris*, 1984.

30 - Commission doctrinale de l'ICCRS, Prier pour obtenir la guérison, page 35.

31 - Mc 16, 17.18.

32 - Mc 16, 20.

Les prières pour demander à Dieu la guérison ne doivent donc **jamais perdre de vue cette finalité qui est la croissance de la foi.**

Si une guérison semble être obtenue, il doit être manifeste qu'elle ne repose pas avant tout sur le charisme de ceux qui prient mais sur la foi, celle des priants, mais aussi celle de la personne qui demande la prière³³. À l'inverse, si la guérison demandée ne semble pas avoir été obtenue, il ne s'agit pas de l'attribuer à un manque de foi de la personne qui demande la prière. Comme le montre le récit de la Passion, **le silence apparent de Dieu n'entrave en rien son plan de salut.** Nous savons par ailleurs combien le témoignage de personnes vivant leur maladie et leur souffrance dans l'union au Christ peut porter du fruit pour le salut du monde.

● 3 - REPÈRES ET POINTS DE VIGILANCE POUR EXERCER LES PRIÈRES DE GUÉRISON

Il faut tout d'abord préciser que **ces prières ne s'opposent pas aux prières pour les malades** évoquées ci-dessus. Je souhaite par cette Lettre encourager les fidèles du diocèse à prier pour les personnes malades et à les visiter. Il est également très important, surtout dans le contexte sociétal actuel, d'éveiller les fidèles au sens profond du sacrement des malades. **Concernant les assemblées** au cours desquelles on prie pour demander à Dieu la guérison, **je donne quelques repères et points de vigilance.**

PRÉPARATION DES ASSEMBLÉES

L'assemblée de prière doit être **préparée par une équipe habilitée par le diocèse** (cf. §4). Cela permet, entre autres, de faire en sorte que les éventuels **charismes des priants soient discernés** et reconnus en Église. Je précise que des dons de voyance ou de médiumnité, qu'ils soient « efficaces » ou pas, ne sauraient être confondus avec des charismes.

Si une personne extérieure au diocèse a été invitée pour animer une telle assemblée de prière, on ne la présentera pas comme « une tête d'affiche », même si elle est connue pour avoir un charisme de guérison, et on fera en sorte qu'elle ne soit pas seule à prendre la parole. Une personne peut avoir un réel don de guérison (ou autre charisme) et tomber dans **le piège du vedettariat**, ce qui est la porte ouverte à toutes sortes de dérives.

33 - Cf. texte du GAR, 2.c.

Prier pour la guérison n'est pas incompatible avec le fait de prier pour que les personnes malades reçoivent **la grâce de supporter leur épreuve**. C'est pourquoi, il peut être bon d'intituler ces rassemblements : « Assemblée de prière pour la guérison et pour les malades ».

DÉROULEMENT

La façon d'introduire une assemblée de prière pour demander à Dieu la guérison est très importante. S'il est légitime de rappeler que le Christ continue aujourd'hui de guérir, il ne s'agit pas de mettre en avant des guérisons spectaculaires mais bien plutôt le Christ qui nous a sauvés par sa mort et sa résurrection, et qui poursuit aujourd'hui son œuvre de salut.

Après un temps d'introduction et de louange, **la Parole de Dieu** sera suivie d'un **enseignement** aidant à situer la demande de guérison dans l'œuvre de salut du Christ.

On pourra inviter des personnes à exprimer ce qu'elles demandent au Seigneur. **L'exercice des charismes** peut faciliter une telle démarche. Il est bon que la personne qui reçoit une parole de science la soumette à d'autres membres de l'équipe, et que cette parole, si elle est confirmée par eux, soit exprimée par une autre personne. **La discrétion et l'humilité sont deux vertus essentielles pour pratiquer les charismes.**

Lorsque le cadre le permet, il est possible d'**exposer le Saint Sacrement**. Dans ce cas, il faut un habit liturgique. Mais on veillera à ne pas instrumentaliser le Saint Sacrement et à ne pas faire « perdre à l'exposition du Très Saint Sacrement sa finalité propre »³⁴.

La guérison d'une personne est un signe qui encourage l'entourage à se tourner vers le Christ. Il est donc normal de susciter des témoignages. On sera cependant **prudent avec les témoignages « à chaud »**. En tout état de cause, on ne sollicitera de tels témoignages, avec discernement, qu'en fin d'assemblée³⁵.

TONALITÉ DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRISES DE PAROLE

Pour éviter toute confusion, **on s'interdira toute affirmation du style** : « Dieu veut tous vous guérir » ou encore : « Seigneur, guéris-le maintenant ! »

34 - Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison I, 5.

35 - Idem, II, art.9. Cependant, d'autres témoignages antérieurs et déjà vérifiés, peuvent être proposés au cours de l'assemblée.

Nous devons toujours **respecter la liberté de Dieu et la gratuité de ses dons**, lui qui guérit qui il veut et quand il veut.

Il est important d'**inviter les personnes à poser un acte de foi** en Jésus qui est venu pour nous sauver. La demande de guérison s'inscrit ainsi dans une perspective de chemin vers le salut.

En réalité, il faut surtout **prier pour que toutes les personnes présentes grandissent dans la foi** en Jésus Christ sauveur, qu'elles soient malades ou en bonne santé, guéries ou pas, très croyantes, peu croyantes ou simplement venues par curiosité.

On fera en sorte qu'une telle assemblée de prière ne soit pas perçue comme une sorte de show hollywoodien centré sur les guérisons. **Ce qui doit être au centre, c'est le Christ sauveur**. Méfions-nous également des théologies de la prospérité qui confondent bénédiction matérielle et bénédiction spirituelle.

Dans toute prière de guérison, il doit être clair que la demande faite à Dieu est exprimée **au Nom de Jésus**.

Dans ces assemblées, il est bon de prêcher sur la miséricorde et d'**inviter les personnes à la conversion**. On peut proposer **le sacrement de la confession**, mais il ne s'agit évidemment pas de dire à une personne qu'elle est malade ou handicapée en raison de son péché. Comme le montre bien Jésus en Jn 9, 1-3 ou en Lc 13, 1-5, **nous ne sommes pas malades parce que nous avons péché**, mais nous avons tous à nous convertir.

D'une manière générale, on fera preuve d'une grande prudence avant de vouloir **attribuer une cause spirituelle précise à la maladie**.

Dans une telle assemblée, comme dans toute assemblée de prière, **on évitera absolument tout ce qui pourrait conduire à une manipulation de foule**, en particulier toutes « formes revêtant un caractère hystérique, artificiel, théâtral ou sensationnel »³⁶. Comme le montre le récit de la guérison du général Naaman (cf. 2 R 5, 11), **Dieu n'a pas besoin de mises en scène extraordinaires** pour que se déploie sa puissance. On s'abstiendra en particulier, sous prétexte de « liberté des enfants de Dieu », de crier ou de demander aux personnes présentes de crier.

36 - Idem, II, art.5, §3.

On évitera tout ce qui laisserait penser à une **logique purement humaine d'efficacité** ou d'automatisme, par exemple en parlant de pourcentage de guérison.

ASPECTS PRATIQUES

Les prières pour demander la guérison ne se feront **pas au cours d'une eucharistie**.

Ceux qui envisageraient de les retransmettre sur les **réseaux sociaux** ou autre moyen moderne de communication devront auparavant en obtenir l'autorisation³⁷.

Pour éviter toute confusion avec le sacrement des malades, on évitera l'emploi **d'onctions d'huile** lors des prières pour demander à Dieu la guérison.

Au cours de ces assemblées, on ne fera **pas d'exorcisme ou de prière de délivrance**.

Qu'il y ait des guérisons visibles ou pas, il importe de toujours rappeler que le sentiment d'avoir été guéri ne doit **jamais conduire à interrompre un traitement médical sans l'accord du médecin**.

Pour qu'une telle assemblée de prière ne soit pas **un événement sans lendemain**, on pourra donner des indications concrètes invitant les personnes à poursuivre leur chemin de foi en Église.

● 4 - QUI EST AUTORISÉ À ORGANISER DES ASSEMBLÉES DE PRIÈRE POUR DEMANDER À DIEU LA GUÉRISON ?

Dans le diocèse de Lyon, une assemblée de prière pour demander à Dieu la guérison n'est désormais possible qu'avec **une autorisation explicite**.

Les personnes qui ont pris l'habitude d'en organiser pourront continuer à le faire dans la mesure où le **délégué épiscopal au Renouveau** aura vérifié la compatibilité des pratiques et de la formation avec ces orientations. Les éventuels ajustements à apporter le seront sous sa responsabilité.

37 - Cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, Instruction sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison, II, art. 6 et 7, §1.

Plus largement, une **formation et une supervision** seront mises en place sous la responsabilité du délégué épiscopal au Renouveau.

Si un curé, ou autre responsable ecclésial, souhaite organiser une telle assemblée **là où il n'y en a pas**, il contactera le délégué épiscopal au Renouveau charismatique. Si le projet est validé, ce dernier indiquera au responsable **les critères permettant d'appeler des personnes** pour assurer ce service, et supervisera leur formation.

Toute personne animant une assemblée de prière pour la guérison devra ainsi avoir suivi **une formation validée par le diocèse et être mandatée** par son responsable ecclésial.

À la suite d'un accord entre l'archevêque et **les responsables du Chemin Neuf et de la Communauté de l'Emmanuel**, des assemblées de prière pour demander la guérison pourront avoir lieu dans le cadre de ces communautés. Celles-ci s'engagent à respecter les présentes orientations. Elles porteront la responsabilité de l'appel, de la formation et de la supervision des personnes animant ces assemblées³⁸.

LA PRIERE DE DELIVRANCE

PRÉLIMINAIRE : LA PRIÈRE DE PROTECTION

Avant d'aborder la prière de délivrance, je précise que l'ouvrage PDG évoqué plus haut propose **une prière de protection**. Depuis toujours, en effet, les croyants se sont tournés vers Dieu pour invoquer sa protection. Une telle demande doit être accueillie avec bienveillance. Cela peut être l'occasion de dire une parole qui rassure, qui encourage à grandir dans la confiance en Dieu, ou encore qui invite à s'éloigner d'une conception un peu magique de l'action de Dieu dans nos vies.

L'exemple de « **célébration pour demander la protection d'une personne** » fourni par le PDG pourra être très utile dans de nombreuses situations. Parfois, un premier discernement incitera à proposer une simple prière de bénédiction, ou encore à orienter vers une prière de délivrance.

Pour en revenir à la question de la prière de délivrance, je commencerai par **une anecdote personnelle**. Alors que j'étais tout jeune prêtre, une

38 - Cela concerne également les prières de délivrance ; cf. ci-dessous.

personne est venue sonner au presbytère. Elle me dit en substance : « j'enseigne l'écriture automatique, une de mes élèves est prise par les démons et je ne maîtrise plus la situation. Mais vous qui êtes prêtre, vous avez le pouvoir d'intervenir ». Ayant déjà été sensibilisé à ces questions, j'ai accepté de rencontrer cette femme. Elle était médecin mais semblait totalement désespérée, hors d'elle-même. En m'appuyant sur ce que j'avais lu à ce sujet, et certainement aussi sur « le bon sens », je l'ai écoutée (elle pensait être en communication directe avec son frère décédé), je me suis efforcé de l'éclairer, je lui ai parlé de Jésus et, au cours d'une deuxième rencontre, avec son accord, j'ai prié sur elle en demandant au Seigneur de la délivrer. J'ai été surpris par les effets de cette prière. Elle est « revenue à la raison » (cf. Lc 8, 35) et l'électricité de la maison qui était coupée (la nourriture pourrissait dans le réfrigérateur) s'est remise à fonctionner. Cet épisode m'a fait prendre conscience que je n'avais reçu, au séminaire, **aucune formation sur les prières de délivrance.**

L'ENRACINEMENT BIBLIQUE ET ECCLÉSIAL

Le sujet est pourtant bien présent dans l'Évangile. **Jésus**, en effet, ne se contente pas de guérir. Il **chasse aussi les démons et mène un combat spirituel contre Satan.** Il envoie également ses disciples chasser les esprits mauvais (cf. Mc 6, 7).

Dès les premiers siècles, l'Église a pris en compte cette dimension de la vie chrétienne qui est le combat spirituel. Elle a ensuite progressivement codifié la pratique de l'exorcisme.

Aujourd'hui, les pratiques occultes ou ésotériques semblent se multiplier et de nombreuses personnes se considèrent sous une influence démoniaque. **L'Église nous invite à aborder ce sujet avec prudence et à faire preuve de discernement.**

LE COMBAT SPIRITUEL

Il faut tout d'abord rappeler que la tentation est une expérience commune à tous les baptisés et que **le combat spirituel fait partie de la vie chrétienne.** Résister à la tentation passe souvent par un combat. Et le fait de céder souvent à la tentation, même pour des fautes légères, peut engendrer un vice et donc une forme d'asservissement qui diminue la liberté intérieure. **L'Église nous propose** pour cela **des moyens ordinaires**, en particulier le

jeûne, la Parole de Dieu, les sacrements et bien sûr la prière. À chaque Notre Père nous demandons au Seigneur de nous délivrer du « mal », ce qui peut aussi se traduire par « le malin ».

Il existe aussi **des prières de renonciation à Satan et des exorcismes** dans la liturgie ordinaire, comme celle de l'initiation chrétienne ou lors du renouvellement des promesses du baptême.

Cela dit, « **dans certains cas** à discerner précisément, **une démarche de prière spécifique doit être proposée** »³⁹.

LES SITUATIONS OÙ UNE PRIÈRE SPÉCIFIQUE EST NÉCESSAIRE

Certaines situations exceptionnelles, comme **les cas de possession**, nécessitent un grand exorcisme. Celui-ci est un sacramental réservé à l'évêque ou à son délégué ; **ce n'est pas le sujet de cette Lettre**.

Les prières de délivrance, dont il est question ici, ont pour objet un mal qui « peut se traduire par une sorte d'enfermement, d'obsession accablante qui se manifeste sur l'esprit, dans l'imagination et l'affectivité. Il en résulte une **profonde souffrance**. Certains phénomènes d'addiction peuvent y être associés.»⁴⁰

Sans entrer ici dans les détails, on peut distinguer lien spirituel et oppression.

Le lien spirituel renvoie à la situation d'une personne qui subit une influence maléfique intérieure contraignant sa volonté sans toutefois l'anéantir totalement. Il reste donc toujours un certain consentement. Cette influence peut toucher les émotions, certains schémas de pensée, des comportements, les relations à une personne, à un objet ou encore à un moyen de communication.

L'oppression est la conséquence d'une action de l'adversaire sur une personne qui, contrairement au lien spirituel, ne requiert pas forcément son consentement. Cette action peut prendre la forme d'une sorte de harcèlement touchant à l'imagination, aux émotions, à des pensées obsessionnelles... Elle peut atteindre profondément l'estime de soi, créer un fort sentiment de culpabilité ou engendrer une peur irrationnelle. Elle peut être causée par des sorts maléfiques, et peut aussi se greffer sur des blessures d'ordre psychologique.

39 - Texte du GAR, page 11.

40 - PDG, page 34.

UN DISCERNEMENT NÉCESSAIRE

Une prière de délivrance n'est pas sans risque. Elle ne s'improvise pas. Elle doit être prononcée par une personne formée et mandatée pour cela. Elle doit s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement qui **suppose une véritable écoute et un discernement.**

Contrairement à ce que l'on entend parfois, le but de ce discernement n'est pas simplement de savoir si la cause du mal-être exprimé est d'ordre spirituel ou psychologique. Cette **vision binaire des choses** peut conduire à **deux excès opposés** : voir le démon partout ou au contraire considérer que tout est d'ordre psychologique.

Il y a de fait de rares situations où l'on suspecte une **possession démoniaque**. Dans ce cas, il faut adresser la personne à l'exorciste du diocèse. Il y a aussi des situations où les **désordres mentaux** sont tels qu'une prière de délivrance pourrait aggraver la situation de la personne.

Mais il faut ajouter qu'une **personne souffrant d'une maladie psychique** peut aussi avoir **besoin d'un accompagnement spirituel** et donc de la prière de l'Église, même si celle-ci prend une autre forme que celle d'une prière de délivrance.

Par ailleurs, et c'est là où le discernement demande maturité et expérience, **l'influence maléfique peut se greffer sur une blessure psychologique.** Le constat d'un problème d'ordre psychologique ne doit donc pas systématiquement exclure la possibilité d'avoir recours à une prière de délivrance. De plus, les manifestations d'un lien spirituel peuvent être identiques à celles d'un trouble psychique ⁴¹.

LA PRISE EN COMPTE DE LA PERSONNE

L'accompagnement qui entoure la prière de délivrance vise également à **responsabiliser la personne** qui demande l'aide de l'Église. Le but est de ne pas en rester à une vision magique de la prière. Comme l'écrit le texte du GAR, « une prière de délivrance sera d'autant plus féconde que la personne engagera sa responsabilité personnelle dans la démarche »⁴². Il s'agit d'inviter la personne à être **actrice de son chemin de libération** tout en l'invitant à se tourner vers le Christ libérateur.

41 - Cf. Texte du GAR, page 13.

42 - Texte du GAR, page 12.

Comme dans le cas de la prière des frères ou d'une prière en vue de la guérison, l'accompagnement qui entoure la prière de délivrance doit **avoir le souci constant du respect de la personne et de sa liberté**. Il faut non seulement proscrire tout geste déplacé et toute question intrusive, mais aussi respecter le rythme et le cheminement de la personne et garder la **confidentialité**. On veillera également à ne pas donner plus d'importance que nécessaire aux démons⁴³.

LES CONDITIONS POUR PRATIQUER LA PRIÈRE DE DÉLIVRANCE

Un ministre ordonné, évêque, prêtre ou diacre, **est autorisé à pratiquer une prière de délivrance**. Il peut pour cela **s'appuyer sur le PDG** qui, sans être un rituel, donne un cadre tout à fait satisfaisant. Le diocèse publiera par ailleurs un recueil de prières de délivrance permettant de s'adapter à la diversité des situations rencontrées. **Une formation** sera proposée aux ministres ordonnés.

Pour éviter toute confusion, mais aussi parce que la prière de délivrance demande un minimum d'accompagnement, **un prêtre ne pratiquera pas la prière de délivrance dans le cadre du sacrement de la réconciliation**. Il peut être parfois opportun que les deux se suivent, mais on fera en sorte de bien distinguer sacrement du pardon et prière de délivrance.

Dans certaines conditions établies par l'ordinaire du lieu, **des laïcs peuvent pratiquer des prières de délivrance**. Dans le diocèse, une formation a eu lieu en 2021 pour des laïcs mandatés par leur curé. Avec le recul, il apparaît que cette formation, si elle a pu être une bonne introduction pour certains, n'apporte pas toutes les garanties nécessaires pour être habilité à pratiquer la prière de délivrance.

Les personnes appelées pour ce service devront être choisies avec prudence, en prenant en compte leur enracinement ecclésial, leur docilité à l'autorité ecclésiale, leur vie de prière et sacramentelle, leur maturité et leur équilibre psychologique, leur humilité, leur capacité d'écoute et leur discrétion.

Sous la responsabilité du responsable diocésain du service de l'exorcisme

43 - On demande au Seigneur de délivrer la personne de tel ou tel lien, mais on s'en tient aux symptômes et il n'est pas toujours nécessaire de mentionner le démon.

et du délégué épiscopal au Renouveau charismatique, ces personnes devront **suivre une formation initiale et permanente** et bénéficier d'une supervision adéquate.

Pour être habilitées à pratiquer les prières de délivrance dans le diocèse de Lyon, les personnes laïques devront avoir reçu cette formation et avoir été **mandatées** par leur curé ou leur responsable ecclésial qui leur remettra une lettre de mission⁴⁴.

L'habilitation pourra également être donnée par le responsable local des communautés avec lesquelles un accord a été établi, à ce jour le **Chemin Neuf et la Communauté de l'Emmanuel** (cf. §4 page 20).

Les personnes habilitées ne pratiqueront pas les prières de délivrance à titre personnel, mais **dans le cadre d'une équipe**, sous la responsabilité d'un responsable ecclésial reconnu dans le diocèse.

Ainsi, **dans le diocèse de Lyon, seules les personnes laïques habilitées et les ministres ordonnés pourront pratiquer les prières de délivrance.**

44 - Le service de l'exorcisme fournira une lettre de mission type. La mission sera valable pour une durée renouvelable de 3 ans.



CONCLUSION

Le Seigneur est à l'œuvre dans le monde. Il guérit, console, délivre, relève, pardonne et fortifie. **Puissions-nous** être capables de le voir à l'œuvre, d'en témoigner mais aussi de **l'imiter en exerçant la compassion** qui « se manifeste de manière particulière dans le soin des malades et des souffrants »⁴⁵.

N'oublions pas, en outre, que l'œuvre de Dieu nous dépasse et bien souvent nous échappe. D'une façon que lui seul connaît, **il nous conduit vers le mystère de la Croix**, notre seule Espérance.

Ces orientations sont **une invitation à prendre soin des malades, à accueillir les charismes que Dieu distribue et à voir les signes qu'il accomplit**, sans pour autant devenir les promoteurs d'une religion du bien-être.

En s'incarnant, **le Fils de Dieu a assumé la vie humaine dans toute son épaisseur**, et il ne nous demande pas de nous en échapper. **Les signes qu'il nous donne sont au service de la foi qui sauve** ; une foi qui est éprouvée afin que nous endurions « avec endurance l'épreuve qui nous est proposée » (He 12, 1) dans la certitude que « celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé » (Mt 24, 13).

*À Lyon, le 11 novembre, fête de saint Martin de Tours
+ Olivier de Germai, archevêque de Lyon*

BIBLIOGRAPHIE

- Congrégation pour la doctrine de la foi, **Instruction sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison**, 2000.
- Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre *Iuvenescit Ecclesia*, mai 2016.
- Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle de la CEF, **Protection, délivrance, guérison**, ouvrage réalisé à la demande du Bureau national des exorcistes, et approuvé par la Commission doctrinale de la CEF le 21 septembre 2016.
- Baudouin Ardillier, **La prière des frères**, EdB, janvier 2021.
- Etienne Grenet, **La prière des frères, comment prier les uns pour les autres**, éditions de l'Emmanuel, 2022.
- Charis (service international du renouveau charismatique catholique), **Le ministère de délivrance**. Ouvrage préfacé par le cardinal Kevin Farrell, préfet du dicastère pour les laïcs, la famille et la vie, EdB, 2024.
- Groupe d'accompagnement du Renouveau (GAR), « **Priez les uns pour les autres** » (Jc 5, 16) ; **La prière des frères, les prières de guérison et de délivrance**. Note à destination de Charis France, 23 mai 2025.